



**RÈGLEMENT NUMÉRO 124-6 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 124 AFIN D'EFFECTUER CERTAINES
MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- **Retirer la tarification spéciale pour les demandes de PIIA et l'appliquer pour les demandes de dérogations mineures;**

Adopté le 11 juillet 2023 (Résolution 2023-07-351)

ARTICLE 3 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le maire,


Serge Raymond


Peter Zytynsky